



## Avis de l'Association concernant le maintien des services orthopédagogiques directs en milieu scolaire

Chères et chers collègues orthopédagogues,

Depuis le retour en présence du milieu scolaire en janvier, des informations nous sont rapportées faisant état du recours à des orthopédagogues intervenant habituellement en dénombrement flottant (intervention directe auprès de l'élève) pour de la suppléance en classe ordinaire.

Cet enjeu auquel nous accordons beaucoup d'importance n'est pas nouveau. Bien que plusieurs milieux arrivent à minimiser le recours aux orthopédagogues pour remplacer des titulaires de classe en faisant preuve de créativité et de flexibilité, il arrive que l'interruption du service d'orthopédagogie en dénombrement flottant se produise.

Les enjeux de personnel qui touchent davantage certaines régions, tout comme le contexte pandémique qui présente plusieurs défis pour l'offre de services spécialisés, sont connus par la communauté orthopédagogique. Nous connaissons aussi l'importance de nos interventions pour soutenir les apprentissages des élèves en difficulté. D'ailleurs, la recherche a déjà documenté l'impact des fermetures scolaires et des coupures de services spécialisés sur les apprentissages, particulièrement chez les apprenants vulnérables, soit notre clientèle cible.

Ces constatations nous amènent à souligner le **rôle essentiel de l'orthopédagogue, en tant que partenaire pivot pour surmonter les difficultés d'apprentissage**. De plus, en raison des situations rapportées par les membres qui œuvrent dans le milieu scolaire à titre d'orthopédagogues ou de directions d'établissement, **l'Association souhaite réitérer sa position concernant le maintien des services en orthopédagogie en dénombrement flottant**.

Comme nous l'indiquons depuis mars 2020, les services orthopédagogiques directs à l'élève doivent être maintenus, et ce, de façon prioritaire. Les directives du ministère de l'Éducation ont d'ailleurs précisé de façon non équivoque que « *les professionnels doivent, dans la mesure du possible, se consacrer à leur tâche première, soit soutenir les élèves les plus vulnérables* ». Ce n'est **que dans les cas où « toutes les autres solutions alternatives ont été épuisées (recours à la banque de suppléance, à des enseignants spécialistes, à des enseignants du secondaire, à des finissants dans les programmes d'enseignement) »** que les orthopédagogues peuvent se voir confier une tâche d'enseignement. Cette précision a été reconfirmée avec le cabinet du ministre de l'Éducation au début février 2022.

En raison de la formation initiale en enseignement de la majorité des orthopédagogues ou de leur statut dans le milieu, il pourrait être facile de se tourner vers ces professionnel-le-s pour remplacer une personne absente. Toutefois, l'Association juge que ce réflexe entrainerait une suspension des services orthopédagogiques directs aux élèves qui aurait des conséquences importantes sur les ÉHDAA. Notamment, ce choix exacerberait encore une fois l'impact de la pandémie sur les apprenants vulnérables et augmenterait les efforts requis dans les mois et les années à venir pour réduire les écarts qui se sont creusés depuis 2 ans.

Rappelons en terminant qu'il est de la responsabilité du centre de services scolaire ou de l'école, le cas échéant, de s'assurer que ces directives sur les solutions alternatives sont appliquées. Il convient, de plus, de souligner que plusieurs centres de services scolaires et écoles nous ont fait part de solutions en place qui permettent d'atténuer les impacts négatifs de la situation.

De son côté, l'Association colligera les informations rapportées par ses membres au cours des prochains jours, dans le cadre d'un sondage sur la situation dans les milieux. Ces statistiques serviront à évaluer les actions nécessaires pour soutenir les orthopédagogues et à diffuser les bons coups. D'ici là, nous vous invitons à nous écrire pour toute situation particulière ou pour échanger avec nous.

Merci de votre précieuse collaboration et, surtout, de votre dévouement auprès des apprenants vulnérables dans notre contexte particulier. Si vous avez des questions ou des inquiétudes, n'hésitez pas à nous contacter.

Meilleures salutations,

Le président-directeur général,



**Mathieu Labine-Daigneault**, M. Éd., orthopédagogue

---

**Liens utiles :**

- Pour [répondre au sondage concernant la situation](#) dans votre milieu
- Pour consulter le [tableau résumé des mesures](#) en vigueur préparé par l'Association
- Pour consulter les mesures sur le site du Gouvernement
  - [Mesures générales](#)
  - [Directives spécifiques pour le milieu de l'éducation](#)
  - [Document de précisions concernant les mesures en milieu scolaire](#)